



CDEN du 12 octobre 2016

Déclaration liminaire

Madame la Présidente, Monsieur le Préfet, Madame la directrice Académique,

Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons ce soir dans des conditions totalement inadmissibles, l'article 3 du règlement intérieur du CDEN indique que la convocation et les documents de travail doivent être adressés au moins dix jours avant la date de la réunion aux membres de cette instance. Ces documents nous ont été adressés jeudi 6 octobre à 15h30. Il n'est nulle part fait état d'une urgence particulière concernant la date de la convocation.

La date de repli, aujourd'hui, ne respecte pas non plus délai réglementaire minimal de 10 jours à dater de la date de l'envoi de la convocation ! Il est impossible de siéger sérieusement dans ces conditions.

En tant que représentants du personnel nous n'avons pas la possibilité de travailler sérieusement, d'étudier avec suffisamment d'attention les documents. Nous considérons que cette attitude est totalement irrespectueuse des personnels que nous représentons et de nous-mêmes. Le problème semble venir du retard avec lequel les services de la DSDEN ont pu communiquer les effectifs des collègues du département. Nous savons que nos collègues des services ont travaillé, comme à leur habitude, avec le plus grand dévouement et la plus grande efficacité possible, nous tenons à les féliciter et à les remercier pour ce travail.

Si les documents ont été transmis tardivement, c'est visiblement que les effectifs des établissements n'ont pu être consolidés que très tard, ce qui peut être vu comme le résultat d'une rentrée catastrophique, avec des affectations d'élèves et

d'enseignants difficiles du fait du manque de moyens dont a disposé notre département pour faire la rentrée !

Celle-ci s'est déroulée dans un contexte d'abord marqué par les terribles événements de l'été et par l'indigence des débats qui leur ont succédé. À ce sujet, la FSU tient à souligner son inquiétude et son indignation quant à la prolifération de tous les discours de repli, de stigmatisation et de haine dans la société. La question de la sécurité a aussi dominé la rentrée. Si celle-ci est relèvé d'un souci légitime et permanent pour les élèves, les familles et les personnels, et que ces derniers ont à cœur d'assurer dans leur quotidien professionnel, elle ne saurait être prétexte à dégrader encore leurs conditions de travail ou à leur confier des rôles et des tâches qui ne sont pas les leurs, ni des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Il importe, en outre, de ne pas dégrader la situation en développant des discours ou des mesures sans autre effet que de créer un climat anxieux. Au-delà de la nécessaire défense des valeurs et des principes d'égalité, de liberté, de laïcité, de solidarité qui forgent l'école, au-delà de positions parfois salutaires qui ont pu être prises par la ministre dans le débat public, il importe plus que jamais d'écouter les personnels, de reconnaître en actes leur professionnalité et leurs qualifications, de leur donner les moyens de remplir leurs missions. Cela passe bien entendu par la poursuite des créations de postes dans tous les métiers de l'Éducation. Mais il faut aussi accepter de mener les nécessaires confrontations critiques à propos de ce qui n'a pas été fait ou de ce qui a été mal fait : la réforme des rythmes scolaires ou celle du collège n'en sont que deux exemples, ô combien éloquentes. Citons également le blocage des discussions sur la circulaire mission des assistants sociaux.

Le message de rentrée de la ministre, en forme de bilan un tantinet panégyrique, est passé totalement à côté des conditions réelles de rentrée. « Une rentrée apaisée », qui « se passe bien dans les collèges », avec « un professeur devant chaque élève à la rentrée », « près de 700.000 journées de formation sur le Collège 2016 » ! Les éléments de langage de la Ministre de l'Éducation Nationale sont en total décalage avec la réalité de terrain ! Et leur répétition lénifiante n'en font pas une réalité tant s'en faut ! Certes, à force de refuser de rencontrer l'intersyndicale opposée à la réforme du collège et qui représente près de 70 % des enseignants, comment la Madame la Ministre pourrait-elle connaître la situation sur le terrain ?

La FSU rappelle que la lutte contre les inégalités scolaires est une de ses premières préoccupations. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre une politique volontariste en la matière. Les avertissements et les inquiétudes du CNESCO ont été largement interprétés, notamment dans la presse, comme une condamnation de l'éducation prioritaire jugée inefficace alors qu'il pointe l'amplification des inégalités sociales et migratoires. Certaines de ces interprétations ne sont qu'injustice pour le travail effectué dans des conditions souvent difficiles dans les secteurs de l'Éducation Prioritaire. La FSU tient au contraire à rendre hommage à l'investissement de ces collègues et à rappeler que c'est le manque de moyen

attribués à l'Éducation Prioritaire qui à creuser les inégalités. Il est donc absolument de réinsérer les lycées dans les dispositifs ad hoc.

D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants. Concernant le budget, il est en augmentation sensible du fait des créations d'emplois, des crédits prévus pour les mesures de carrière et de la revalorisation du point d'indice. Mais en annonçant que l'engagement présidentiel de créer 60.000 postes dans l'éducation est tenu, la Ministre fait l'impasse sur bon nombre de questions. Les 60.000 emplois budgétaires sont effectivement prévus sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément 2150 emplois d'AED sur 2016, jamais comptabilisés jusqu'alors). Concernant les enseignants, une partie de ces emplois étant destinée à rétablir la formation, ce qui était un besoin, les 45.000 emplois prévus sur le quinquennat pour les premier et second degrés se traduisent de fait par 33.600 postes supplémentaires sur le terrain.

La priorité au Second degré, tant vantée et déclamée par Madame la Ministre n'a trouvée que peu d'effet dans les établissements scolaires. L'application de réformes (collège 2016) et décrets (fin du redoublement en lycée, accueil des recalés au baccalauréat), imposés au mépris de l'avis de l'immense majorité des personnels produisent leurs effets désastreux dans le second degré. Au final tous les élèves, notamment les plus fragiles pâtissent de ces mesures, Les effectifs en classes se sont largement accrus, les lycées sont sortis de l'Éducation Prioritaire, c'est bien tout le système scolaire public gratuit qui est fragilisé.

Dans le second degré, après les suppressions du précédent quinquennat et une hausse démographique constante depuis 5 ans, ces moyens s'avèrent insuffisants pour prendre en charge les élèves dans de bonnes conditions.

À titre d'exemple, au niveau national, la part des classes de lycée du public comptant de 35 à 39 élèves est passée de 25% à 41% entre 2012 et 2015, et la moyenne du nombre d'élèves par classe de 28,3 à 30. Ajoutons qu'un certain nombre de postes créés n'ont pu être implantés du fait de la crise de recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines. La rentrée 2016 est plus dramatique encore.

Dans le Val d'Oise ce sont – par exemple – 22 postes de mathématiques qui n'étaient pas pourvu sur le seul bassin de Sarcelle ! Il ne s'agit pas là d'un cas isolé ! D'autres bassins ou d'autres disciplines sont également concernés.

Nous connaissons dans les établissements de grandes tensions liées à des effectifs pléthoriques.

Concernant les collèges, nombre d'établissements n'ont pas pu renouveler les manuels, opération pourtant rendue nécessaire par la calamiteuse et impréparée

réforme qui se met en place. L'insuffisance des dotations de l'État ont contraint certaines disciplines à renoncer aux changements de manuels, les stocks prévus par les éditeurs étaient insuffisants dans d'autres, Les enseignants et les élèves travaillent donc avec des supports obsolètes et cela est parti pour durer. Les enseignants et les élèves subissent donc de plein fouet les effets de la mise en place à marche forcée de cette réforme. De même le nouveau DNB pose plus de questions qu'il n'en résout. Sa préparation de mise en place se fait dans le plus grand fou, ce qui ne peut rassurer personne. La seule certitude est que l'ensemble des disciplines sera fragilisé voire exclue dans le cas de l'EPS.

La « fluidification » des parcours entre le collège et le lycée et au lycée – sans la mise en place ni même la recherche de solutions d'aide pour les élèves les plus fragiles – multiplie les situations de tension et les risques d'implosions dans nombre d'établissements. Les élèves se retrouvent de plus en plus dans des niveaux ou des filières dans lesquels ils sont en grandes difficultés du fait d'une gestion purement budgétaire de l'Éducation Nationale.

Pour conclure, nous tenons à attirer votre attention sur la situation du collège Jean Bullant d'Ecouen. Les locaux sont dans un état particulièrement dégradé, nos collègues souffrent mais la dotation attribuée à cet établissement ne peut pas améliorer la situation, celle-ci étant partiellement fonction du nombre d'élève, Or beaucoup de familles semblent préférer contourner la carte scolaire ce qui entraîne une baisse des effectifs et donc de la dotation. Que comptez vous faire pour cet établissement ?

Je vous remercie de votre attention.